

**Gaz de Schiste**

**POURQUOI UN MORATOIRE EST IMPORTANT**

**Pour la suite du monde  
Le principe de précaution doit prévaloir  
Maintenant**

**Résumé du Mémoire déposé  
par  
Dominic Champagne**

**au Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement  
(BAPE)**

**Novembre 2010**

## **Présentation et intérêt porté au projet**

Comme beaucoup de mes concitoyens, j'ai pris connaissance de l'arrivée de l'industrie des gaz de schiste à la fin de l'été dernier. Depuis deux mois, je me suis inlassablement investi à étudier la question, pour tenter d'y voir clair. Je suis d'un naturel entrepreneur, j'ai contribué à la création de nombreux emplois et entreprises dans ma carrière, et à priori, je suis heureux quand les choses vont de l'avant.

Après une soirée d'information tenue à Saint-Édouard de Lotbinière par André Caillé et des gens de l'industrie, j'ai été cependant profondément indigné d'y découvrir la manière avec laquelle l'industrie procédait, vu l'importance de ce qui s'annonçait.

Puis, le lendemain, les préjugés défavorables de la Ministre Normandeau à l'égard de l'esprit critique et de la colère légitime exprimés par mes concitoyens ce soir-là ont achevé de me convaincre de la nécessité de m'engager dans le débat actuel, au service de la population dont je suis.

Car les préoccupations des citoyens sont légitimes. Et le respect de ces préoccupations doit primer sur toute autre question dans cette affaire. Malheureusement elles n'ont pas trouvé beaucoup d'écoute chez un gouvernement qui manifestement a pris le parti de l'industrie, contre l'intérêt public.

Après des semaines de recherches et d'assemblées de citoyens, de navette entre le village et la ville, constatant l'ampleur de ce développement, je milite aujourd'hui pour que l'on donne le bénéfice du doute à ceux qui n'ont d'autre profit dans cette affaire que celui de protéger leur terre et leur milieu de vie.

Et je souhaite de tout mon coeur que la vérité et la justice vaincront dans cette histoire...

Je suis un enfant de la Vallée du Saint-Laurent. Je suis né à Sorel, à l'ombre des usines et des chantiers maritimes où j'ai passé mon enfance, sur le bord du Richelieu. J'ai vécu à Québec, à Montréal, à Deschaillons sur Saint-Laurent, près de la Forêt Seigneuriale de Lotbinière qui a servi de modèle à une forêt de chênes que j'ai entrepris de planter de mes deux mains, sur une terre en friche, il y a quelques années. Ce pays-là c'est le mien. Le fleuve me coule dans les veines. Et je n'admets pas que l'on tente de me désapproprier ni de la terre que nous habitons, ni de l'eau que nous buvons, ni de l'air que nous respirons. Ni des richesses du sous-sol...

Voilà pour pourquoi je suis là.

## **Le gaz de schiste - ici et maintenant**

La Ministre Normandeau a déclaré récemment qu'il n'y n'avait aucune urgence à procéder, que le développement n'était prévu que pour 2014 et que (je cite, mais j'abrège) *"Y a rien qui presse justement... (...) On est à la phase actuellement d'intéresser des entreprises à venir mesurer ce que contient notre sous-sol. (...) Alors on se dit (...) Quelle formidable occasion! (...) D'ici là on va s'inspirer des recommandations du BAPE (...) On va prendre le temps nécessaire pour faire les choses correctement (...) Qu'on soit la province en Amérique du Nord qui aura recours aux plus hauts standards en matière d'environnement pour la mise en valeur de notre gaz naturel."*<sup>1</sup>

Pourtant, aujourd'hui, au moment où je vous parle, pendant que le BAPE mène ses audiences, des citoyens vivant le long du Richelieu s'inquiètent, s'indignent et tentent d'alerter l'opinion publique parce que des forages vont commencer aujourd'hui, demain ou dans les jours qui viennent, près de leurs maisons, sans leur consentement. ICI et MAINTENANT les compagnies gazières explorent et des forages sont en cours! Cette histoire de citoyens indignés, dépossédés face à l'arrogance des gazières, je la vois se dérouler sous mes yeux chaque jour depuis deux mois.

## **Les avantages...**

Ceci étant dit: convenons qu'il y aurait des avantages à développer, et en principe, je ne suis pas contre: qui serait contre la création de la richesse, comme on dit, de milliers d'emplois, la diminution des importations de gaz naturel, l'accroissement de la sécurité énergétique, le développement d'un savoir-faire nouveau, l'élimination de la dépendance? Soit. On est des brûleurs de mazout, qu'on pourrait remplacer (et le gaz qui nous vient de l'ouest) par du bon gaz québécois, et convertir certaines usines, et nos véhicules lourds au gaz! Avec tous les bénéfices économiques que ça comporte? À la bonne heure!

Mais il y a beaucoup de question sans réponse...

## **Beaucoup de questions sans réponse...**

D'abord on est en droit de se demander si on doit vraiment exploiter cette ressource? Quelle place doit continuer de prendre les énergies fossiles dans la perspective du développement durable au Québec? Est-ce que ce virage vers ce type d'énergie menacera notre progrès en regard de la lutte contre le réchauffement climatique? Quelle est la vision énergétique globale du Gouvernement du Québec?

Si nous avons l'avantage exceptionnel d'une abondante hydro-électricité comme tremplin pour développer un système d'énergies alternatives avantageux à long terme sur tous les plans - économique, social et écologique: le solaire, l'éolien, la géothermie, le biogaz, les économies d'énergie... quel est l'urgence réelle à développer cette énergie non-renouvelable?

---

<sup>1</sup> Tout le Monde en Parle - Radio-Canada - Dimanche 10 octobre 2010

Ceux qui croient que le gaz de schiste représente l'avenir de l'énergie au Québec ne sont-ils pas prisonniers d'une vision archaïque du développement énergétique?

Après des années d'efforts et des investissements importants dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, est-il temps de développer une nouvelle énergie sale? Je dis: ayons ce débat, collectivement.

Et puis, on pourra se demander...

Comment l'activité gazière peut-elle être compatible avec la protection du territoire agricole? Assisterons-nous à une industrialisation à outrance de la vallée du St-Laurent? Combien de puits sont prévus? Quel est la limite de ce développement? Quelle est la toxicité des produits utilisés? Dans quel état seront nos terres pendant et près l'exploitation? Y aura-t-il des dédommagements aux propriétaires ou aux voisins? Sur quelles terres passeront les milliers de kilomètres de gazoduc?

À quelle distance respectable de nos maisons accepterons-nous un forage? Quels bruits, quelle poussière, quels dérangements accepterons-nous d'endurer? Et nos routes? Sachant qu'une armée de camions voyagera nuit et jour à chaque forage transportant eau et produits toxiques? Qui en défraiera la réfection, l'entretien? Ou seront entreposés les produits dangereux?

Combien d'usines de traitement d'eau pour les millions de litres d'eaux usées? Les usines existantes suffiront-elles? Où l'industrie pompera-t-elle les importantes quantités d'eau dont elle a besoin?

Les plans d'urgence sont-ils prêts à réagir, ici et maintenant, en cas de fuites, de déversements, de contaminations, d'incendies, d'explosions? Sommes-nous prêts à prendre le risque que des catastrophes vécues ailleurs se transportent maintenant ici?

Quels sont les paramètres de ces ententes de gré à gré, proposées par l'industrie aux propriétaires, vulnérables et tenus à la confidentialité? Pourquoi depuis quelque temps certains citoyens qui ont à faire avec l'industrie se sentent-ils méprisés? Pourquoi ce sentiment qu'on nous cache des choses, qu'on décide sans nous, que même cette commission a par moments des allures de comédie? Pourquoi les citoyens qui ont signé des ententes sont tenus au silence?

Qui a peur de la connaissance et de la vérité dans toute cette histoire?

Je sais, toutes ces questions ont été entendues depuis le début des travaux. Mais les réponses?

Combien de fois, depuis le début des séances du BAPE, la réponse a été: "*il est trop tôt*" ou "*nous ne savons pas pour l'instant*"? À combien de questions, importantes, légitimes et parfois graves, n'a-t-on pas été en mesure de répondre, à l'Environnement, à la Santé, à l'Agriculture?

Comment ferons-nous pour répondre plus rapidement que l'Agence Américaine de l'Environnement dont les conclusions sont attendues pour 2012, alors que l'histoire de leur

industrie est plus documentée que la nôtre qui connaît aujourd'hui ses premiers et maladroits balbutiements?

On ne fondera tout de même pas une industrie aussi importante, envahissante et potentiellement explosive sans prendre la pleine mesure de cette décision collective!

Depuis quelques semaines, on a fait la preuve que l'état actuel de la connaissance ne nous permet pas de porter un jugement avisé pour bien comprendre dans quel engrenage on va se mettre le doigt, si tant est qu'on veuille s'y engager.

On tente de nous rassurer, mais pour qui cherche sincèrement la vérité dans cette affaire, il n'y a qu'une certitude, c'est qu'on n'a pas beaucoup de certitudes.

Ce que nous savons c'est qu'il y a des gens qui habitent près des zones de forages! Que les permis accordés sont situés dans le coeur historique et agricole, dans la zone la plus habitée du Québec! C'est faire insulte à notre intelligence que de prétendre à une conciliation exemplaire entre les intérêts d'une industrie réputée polluante et la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité des citoyens! Ce que nous savons c'est que pour l'heure, les gazières procèdent, le gazoduc s'amène et le printemps prochain, les compagnies seront prêtes à y brancher les premiers puits. Plus nous tardons à stopper cette avancée, plus les coûts de tout ordre seront élevés.

Plus l'on s'enfonce à nier l'évidence, plus on exhorte les citoyens à l'écoute et au respect quand c'est l'industrie que l'on devrait convier au respect des habitants de cette terre, on ne fait la preuve que d'une chose: c'est que l'on est prêt à beaucoup sacrifier sur l'autel du laisser-faire, de la productivité et du développement économique. Que l'on a fait le choix d'abandonner les intérêts du peuple aux mains des mercenaires.

Je ne peux m'empêcher de songer à l'extraordinaire mouvement collectif que la nationalisation de nos ressources naturelles en hydro-électricité a déclenché il y a 50 ans. À quel point ce mouvement a donné de l'élan à notre société, à notre façon d'être, notre niveau de vie, notre niveau d'éducation, à l'état de nos finances publiques et surtout, à notre confiance en nous-mêmes comme société.

L'ironie de l'Histoire nous dit que le Ministre des Richesses Naturelles de l'époque était allé parcourir le Québec avec son tableau noir et sa craie pour convaincre la population des enjeux et de l'importance de cette exploitation. Au service des intérêts de ses concitoyens! Après quoi le gouvernement était allé en élection afin de faire sanctionner son projet. Que nous sommes loin aujourd'hui de cet esprit démocratique et de cet extraordinaire mouvement collectif! Pourquoi a-t-on aujourd'hui le sentiment d'être exploité, d'être dépossédé de notre richesse collective quand le Québec a tout le potentiel pour devenir une véritable puissance économique verte.

Je ne peux m'empêcher de penser que l'ancien ministre libéral René Lévesque doit se retourner dans sa tombe voyant à quel point nous sommes en rupture avec cette tradition qui est notre fierté. Le sens de l'effort collectif. Le défi des grandes réalisations.

Je ne suis pas fondamentalement opposé à l'exploitation des gaz de schiste et je ne demande qu'à être convaincu qu'on peut faire les choses proprement, si elles méritent d'être faites. Mais tout cela devra se dérouler dans le respect des citoyens et de leur milieu de vie, selon leur intérêt. Nous sommes collectivement les propriétaires de cette ressource, il nous appartient à nous de décider des termes de son exploitation. Pas aux propriétaires de l'industrie, si puissants soient-ils.

Les témoignages et les réponses aux nombreuses questions soulevées depuis le début des travaux de cette commission ont fait jusqu'à présent la preuve que l'état de la connaissance actuelle est limitée, partielle, souvent partielle, dans la mesure où elle nous provient pour beaucoup des données de l'industrie elle-même et d'études qui sont souvent incomplètes ou à finir.

Dans un livre paru la semaine dernière sur la question, un expert affirme que le Québec est l'exemple à ne pas suivre en matière de développement de cette industrie.

### **Le principe de précaution n'est pas appliqué présentement**

Contrairement à ce qu'on affirme depuis le début des audiences de cette commission, le principe de précaution qui doit prévaloir n'est pas appliqué présentement.

Les plans d'urgence sont souvent inexistantes dans les villages pour faire face à un éventuel incident qui pourrait survenir non pas en 2014, mais aujourd'hui, près de l'un des 29 puits qui ont été forés.

Depuis des mois, dans les champs et les forêts à l'abri des regards, on a vu les géants mécaniques de l'industrie battre le paysage, ouvrir des routes, dynamiter le sol, à l'insu parfois des habitants même, empester l'air et couper à blanc. Sans égard à la destruction des habitats naturels fauniques et à la proximité de maisons où habitent des êtres humains. J'ai personnellement vu de mes yeux un réservoir d'eaux usées par les produits toxiques rempli à raz bord et prêt à déborder aux lendemains des puits diluviennes du 15 octobre dernier!

S'il vous plaît, un peu de noblesse et de sens commun! Nous sommes les habitants de la Vallée du Saint-Laurent. À qui appartient cette terre? À qui, cette eau? Sous quel prétexte et à quel prix devrions-nous vous permettre de bouleverser le coin de pays où nous vivons?

Qui portera les légitimes inquiétudes des villages? Nous avons beaucoup entendu l'industrie présenter ses informations, son point de vue, sa version des faits. De leur côté, pour se faire entendre, les citoyens ont dû souvent s'ameuter et se mettre en colère.

Pour calmer le jeu, la Ministre Normandeau veut rassurer. Et elle déclare à tout vent que les substances utilisées ne sont pas polluantes, et qu'elles ne représentent aucun danger. Mais les cas de contaminations et les études scientifiques se multiplient pour prouver le contraire...

## Des cas et des études éloquentes

Il y a quelques semaines, une étude de l'Université de Toronto concluait *"qu'en l'absence de données publiques sur les produits chimiques de fracturation et sur les prélèvements d'eau par l'industrie ainsi que de cartographie complète des aquifères du pays, le développement rapide de l'exploitation du gaz de schiste pourrait mettre en péril d'importantes ressources en eau, sinon la sécurité de l'approvisionnement en eau du Canada?"*<sup>2</sup>

Au nom de quel développement est-il aujourd'hui possible de nier l'évidence?

Les citoyens de l'État de New York ont décrété un moratoire le printemps dernier! La Pennsylvanie vient aussi de décréter son moratoire, sur les terres de l'État! Au Québec, la Ministre promet de son côté à l'industrie - et je cite: «une loi plus moderne, plus proactive» (...) «On va vous permettre de déployer vos ailes et, dans ce sens, on souhaite une loi qui nous permette d'être plus efficaces.»<sup>3</sup>

En 2005, le Vice-Président Dick Cheney, dans la nouvelle Loi sur l'Énergie, a fait exempter la fracturation hydraulique des principales lois de protections de l'environnement: le Safe Drinking Water Act, le Clean Water Act et le Clean Air Act! Pourquoi? Pour protéger quels intérêts? Qu'en sera-t-il ici avec la nouvelle Loi sur les hydrocarbures promise à l'industrie pour le printemps prochain?

Depuis 2005, aux États-Unis, on a dénombré des cas de contaminations d'eau en Pennsylvanie, au Colorado, en Arkansas, au Nouveau Mexique, dans l'État de New York, au Texas, en Virginie, en Virginie de l'Ouest, au Wyoming, en Ohio! Et quand les citoyens affectés poursuivent les gazières, on leur répond qu'il n'y a aucun lien entre les forages et les contaminations.

Qui peut nous assurer qu'il n'y a aucun lien de cause à effet? Que cette pratique ne risque pas de causer des torts irréparables? À la télévision, par les temps qui courent, l'industrie du pétrole nous assure que les sables bitumeux sont exploités en harmonie avec l'environnement.

Nous savons de quel côté des choses la vérité se cache... Si la qualité de l'environnement leur tenait tant à coeur, ils auraient déjà cessé de prendre les risques qui sont pris chaque jour.

Vous vous arrosez tous les droits, y compris celui d'exproprier! Y compris celui de passer au-dessus des lois! Je ne peux pas croire que l'on va risquer, avec les milliers de puits, les dizaines de milliers de fracturations qu'on nous annonce, de voir la Vallée du Saint-Laurent se faire dévaster!

J'ai appris que non seulement le sous-sol de la terre dont je suis propriétaire ne m'appartient pas, mais qu'il peut être bradé, non pas à une centaine la tonne, mais à 10 sous l'hectare, à des investisseurs puissants qui ont le droit, sous prétexte de créer de la richesse et des emplois, de venir bouleverser le coin de pays que je chéris sans tenir compte de ce qu'il représente pour les gens du coin.

---

<sup>2</sup> Voir en Annexe POINTS DE RUPTURE

<sup>3</sup> Le Devoir - 2 octobre 2010

On a vu pomper l'eau des rivières, par centaines de camions-citernes. On les a vu planifier le dynamitage, à l'insu d'une agricultrice de Leclercville, alors qu'elle avait clairement exprimé par trois fois son opposition. Par erreur... On les a entendu dynamiter encore, et encore par erreur, sur des terres en amont des réserves d'eau potable à Sainte-Sophie de Lévrard<sup>4</sup>, puis encore, et encore par erreur, à Saint-Jude, où après qu'un glissement de terrain ait emporté quatre citoyens on les avait pourtant bien informés des dangers. Par erreur.

Quelques erreurs, parmi celles qui nous ont été rapportées, pour 29 puits, en phase d'exploration. Où en serons-nous quand on aura atteint le cap des 10 000 puits?

Des erreurs ont déjà été commises. Quelques-unes ont été relevées par cette commission. D'autres sont niées ou banalisées. D'autres attendent leur tour pour exploser au grand jour.

S'il y a un réel danger, n'y a-t-il pas lieu d'exiger que l'on étudie plus avant la manière d'exploiter cette richesse? Le consensus qui se dégage aujourd'hui exige ces études et les garanties nécessaires à ce que ça se fasse proprement, avec un minimum de risques.

### **La maîtrise-d'oeuvre**

Pour le gouvernement, le choix est arrêté, la décision est déjà prise: le gaz de schiste est bon et il faut le développer le plus rapidement possible. Je dis voyons d'abord s'il le faut vraiment. En pleine connaissance du prix qu'il faudra payer. C'est à nous de dicter les conditions. Et non à l'industrie de nous dicter son agenda. L'industrie nous doit le respect. Et le respect du temps que ça nous prendra pour prendre les décision qui s'imposent. Et si l'industrie menace d'aller investir ailleurs, qu'elle parte. La ressource est là depuis des millions d'années. Elle peut encore patienter. Conserver la richesse naturelle pour les générations futures, c'est aussi du développement durable.

Admettons que les solutions techniques existent pour donner des garanties suffisantes, et une réglementation, inspirée des meilleures pratiques, qui donne au Québec l'encadrement le plus rigoureux du monde. Et les moyens d'appliquer les contrôles qui s'imposent.

Alors qui assurera la maîtrise d'oeuvre de ce projet immense? Une industrie qui, devant cette commission, a admis n'avoir pas de plan de développement précis? Leurs déclarations à l'effet qu'il est impossible aujourd'hui de présenter un scénario du rythme de développement au Québec ne semblent-elles pas suspectes? Aucune hypothèse précise n'est donc mise sur la table? Pourquoi ce flou savamment entretenu?

---

<sup>4</sup> Le Nouvelliste - 7 octobre 2010 «Il y a eu un forage non autorisé sur le terrain d'un particulier à Sainte-Sophie-de-Lévrard. La compagnie disait qu'elle avait l'autorisation, mais le propriétaire n'avait jamais donné son accord. Le forage a eu lieu à un endroit où la nappe phréatique de notre municipalité aurait pu être touchée» (...) Car même si aucun forage n'a actuellement lieu sur le territoire de la municipalité, les citoyens se disent notamment inquiets par la présence d'une entreprise sous-contractante de Talisman, située face à l'école secondaire du coin, et qui pourrait être appelée à transporter et entreposer des produits chimiques à Saint-Pierre-les-Becquets.



## Le partage du territoire

On dit qu'après des années d'exploration de la richesse sous la gouverne d'institutions publiques, on a semble-t-il doucement laissé aller les droits d'exploitation vers les mains des sociétés privées<sup>5</sup>. On a appris devant cette commission qu'avec les informations qu'elles détenaient, les compagnies ont elles-mêmes procédé au partage du territoire, premier arrivé, premier servi, sans que le ministère n'ait assuré aucune maîtrise d'oeuvre dans cette découpe du territoire.

Les citoyens du Québec n'ont pas à se sentir dépossédés. Pourquoi cette vilaine impression que tout est joué d'avance? En faveur d'une industrie bourrée de privilèges, d'allègements fiscaux, de congés de redevances, de crédits d'impôt, d'informations géologiques provenant de la SOQUIP et maintenant détentrice des droits autrefois détenus par l'État? Pourquoi tout se joue pour que l'État et l'intérêt des citoyens aient le moins de prise possible sur l'entreprise?

Si la suite des choses est gérée avec le même laisser-faire qu'on a connu des derniers temps, la méfiance de la population va s'intensifier. Dans la tradition du développement énergétique collectif québécois depuis 50 ans, cette attitude me semble inadmissible

Pourtant, ce qui s'en vient ici comme chantier est immense. Pour l'instant, l'industrie tente de montrer patte blanche et d'éviter de faire trop de vagues. Mais ce qui se trame est GROS.

Portons simplement un regard sur le nombre de puits qui pousseraient dans la Vallée du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, entre la 20 et le fleuve...

## Le nombre de puits

À cette question aussi fondamentale que le nombre de puits que l'industrie prévoit forer sur l'ensemble du territoire, il semble impossible à cette commission d'obtenir une réponse claire, ni de l'industrie, ni du gouvernement. Au point où on en vient à se demander si ce n'est pas de la stratégie. N'est-ce pourtant pas de la réponse à cette question que l'on saura mesurer l'ampleur du développement qui nous attend? On a évoqué quelques chiffres, mais dans un flou savamment entretenu.

Puis dans une étude commandée par l'industrie dont le but était de mettre en valeur les retombées économiques de l'exploitation, la firme SECOR établit une hypothèse à 250 puits par année, d'ici 2025, i.e. lorsque l'industrie aurait atteint sa maturité pour un total d'environ 6 000, 7 000 puits. Enfin un début de réponse.

Enfin, lors de la séance sur l'économie, on apprend finalement qu' *"on peut estimer, si on compte à peu près deux milliards de pieds cubes (2 G pi3) par puits, un total d'environ vingt mille (20 000) puits."*<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> L'Aut' Journal - André Bouthillier GAZ DE SCHISTE : QUI TIRE LES FICELLES? 7 octobre 2010

<sup>6</sup> BAPE - Séance du 12 octobre

De là, un certain nombre de questions s'impose. De quoi aura l'air la vallée du Saint-Laurent avec 20, 000 puits? Ou même à 10, 000 puits? Peut-on avoir le plan, le positionnement, même approximatif de ces milliers de puits? Qu'est-ce que ça représente pour les citoyens? Combien de milliards de litres d'eau de surface seront injectés sous terre pour y rester à tout jamais? Quelle est l'autorité des citoyens québécois à limiter le nombre de puits, une fois que son gouvernement aura cédé l'ensemble des permis d'exploitation? Les citoyens du Québec feront-ils face aux même entrepreneurs sans scrupules de l'industrie pétrolière qui a perpétré le massacre écologique que l'on sait dans le sables bitumineux de l'Athabaska?

Si le principe de précaution doit s'appliquer, il doit définir les paramètres du pire contre lequel on devrait éventuellement se prémunir. Si on établit entre 10 000 et 20 000 puits le potentiel pour l'exploitation du gaz de schiste, l'hypothèse vaudrait sans doute la peine qu'on prenne le temps de mesurer à partir de là l'ensemble des impacts. Nous commençons à peine à comprendre ce qui s'en vient, un chantier dont on a peine à imaginer l'ampleur.

Et, faute de temps, je ne parlerai pas de **la Modification du paysage** et du Ministère qui réfute l'idée qu'un forage puisse affecter le paysage sous prétexte, *"qu'un forage dure environ un mois, et une fois que le forage est terminé, (...) il n'y a que ce qu'on appelle communément un arbre de Noël (...) qui ressemble tout simplement à une borne-fontaine.* On minimise, on banalise, on répond avec un parti-pris et une mauvaise foi presque systématique.

En ce qui concerne **la fracturation hydraulique et les produits chimiques**, les représentants de l'industrie admettent utiliser les mêmes techniques qu'aux États-Unis. Cependant ils assurent que les fluides de fracturation ne sont pas toxiques, que les produits chimiques utilisés sont quantités négligeables et qu'ils ne peuvent être nocifs pour la population. Qui croire? Où sont les études, indépendantes de l'industrie, qui nous permettraient de porter un jugement avisé?

Nous savons que 50 % ou plus du fluide de fracturation demeure dans le sol et ne peut être récupérée, engendrant d'importants risques de contamination des ressources hydriques. Selon le *New York City Department of Environmental Protection (NYCDEP<sup>7</sup>)*, *«la migration de produits chimiques de fracturation et/ou d'une eau résiduelle de mauvaise qualité jusqu'aux nappes souterraines, cours d'eau et réservoirs [...] est un risque prévisible.»*<sup>8</sup> Il apparaît difficile d'évaluer les effets cumulatifs de la fracturation.

De tous les produits impliqués, **le sel** semble identifié comme l'ennemi numéro un de l'industrie, plus encore que les autres toxiques reconnus qu'on estime suffisamment dilués ou transformés par l'opération. Qu'advient-il de ces eaux souterraines? Quelle documentation sur le sujet? Quelle est la valeur de l'expérience, sachant que ces pratiques sont relativement récentes?

Le physicien de l'Université de Montréal Normand Mousseau se dit préoccupé par tout ce que l'injection d'eau sous pression dans le sol peut faire remonter, car les argiles sont d'excellents filtres, connus pour accumuler des métaux lourds. De plus, quelques inquiétudes le portent à

---

<sup>7</sup> Voir Document en Annexe

<sup>8</sup> Traduction libre.

croire qu'il faut étudier les eaux de reflux, aux concentrations de sel très élevées, potentiellement nocives pour l'environnement en cas de déversement.<sup>9</sup>

Les concentrations seraient particulièrement élevées dans les eaux récupérées. Cela pourrait nuire au traitement de ces eaux usées dans les usines d'épuration municipale, qui peuvent en laisser passer suffisamment pour nuire à la faune des eaux douces de nos cours d'eau, selon certains scénarios. N'a-t-on pas souligné devant cette commission que le forage de plusieurs centaines de puits par année pourrait éventuellement dépasser la capacité de traitement des équipements?

Et je ne parlerai pas **des boues et des résidus toxiques**, de la possible **détérioration de la qualité de l'eau**, des importantes quantités d'eau utilisées, de **la cartographie des aquifères** qui ne sera pas achevée avant 2013, des risques de fuite liés aux forages et aux ciments

On a répété à maintes reprises devant cette commission les vertus des hauts standards de sécurité qui prévalaient au tubage des puits afin d'éviter toute fuite ou toute contamination. Mais n'a-t-on pas rapporté récemment que Halliburton, qui était chargé de réaliser ce coffrage en ciment, a reconnu qu'il n'avait pas effectué un test important sur la stabilité dudit ciment peu avant l'explosion de la plateforme de forage dans le Golfe du Mexique le 20 avril?

Et je ne parlerai pas des bassins de décantation des eaux qui peuvent émettre des polluants à des niveaux qui dépassent les normes et des autres impacts environnementaux tels les gaz à effet de serre, la qualité de l'air, le camionnage, la poussière, le bruit. Chez Talisman Energy on a admis que dans 9 sites de forage, on a eu 3 plaintes liées au bruit. Sur 12 000 puits, cela ferait une moyenne de 4 000 plaintes liées au bruit!

Je n'aborderai pas ces questions parce que cette commission aujourd'hui manque de temps et m'alloue 15 minutes alors que des préoccupations, des témoignages et des recommandations, j'en aurais pour des heures!

### **Les risques de contamination et l'expérience américaine**

En dépit de ce que les gens de l'industrie ont bien voulu laisser croire, l'expérience des États-Unis nous apprend que la fracturation hydraulique a souvent été mise en cause et présente un risque réel de contamination des eaux de surface. Il y a des centaines de cas rapportés.

Je vous ai laissé en annexe à mon mémoire une liste publiée par le NRDC, Natural Resources Defense Council, le groupe d'action environnemental le plus important des États-Unis, qui regroupe plus de 1,3 millions de membres et l'expertise de 350 avocats, scientifiques et professionnels de l'environnement. La liste n'est pas exhaustive, mais les incidents rapportés proviennent de cas où les propriétaires terriens ont une connaissance assez détaillée pour savoir qu'un puits fut fracturé, dans un passé récent et où les informations ont été documentées dans des rapports. Comme vous pourrez le constater, les cas ne sont pas uniquement liés à une seule

---

<sup>9</sup> Le Soleil - 30 septembre 2010

compagnie gazière ou à un seul état américain. Les histoires sont malheureusement monnaie courante dans plusieurs états.<sup>10</sup>

Personnellement, j'ai déposé une demande à cette Commission afin que l'on dresse la liste des incidents qui ont pu survenir ailleurs, au Canada ou aux États-Unis, et dont on pourrait tirer leçons. Le représentant de mon gouvernement aux Ressources Naturelles me répond qu'il faut prendre ça avec un grain de sel.

Cette façon de banaliser les préoccupations légitimes, de minimiser les risques, d'occulter les dangers, de nier les réalités de la multitude des cas qui sont advenus, cette manière de traiter avec la condescendance la plus sommaire les préoccupations les plus légitimes, aura pour l'heure contribué à briser le lien de confiance entre l'industrie, le gouvernement et la population.

Pourtant ces exemples récents ne nous indiquent-ils pas qu'il y a des précautions à prendre qui ne sont pas prises? Dans le document de travail déposé au BAPE, le Ministère affirme que la quasi-absence de cas prouvés de contamination de puits d'eau potable aux États-Unis montre que les techniques actuelles sont efficaces.

Est-ce que le BAPE va se contenter de ce genre de réponse?

### **Réflexion d'un néophyte sur le mandat du BAPE**

Si on compare à la Commission qui se tient dans l'État de New York, où une étude très détaillée a été rendue publique afin que les citoyens et les divers groupes puissent pousser plus avant leur étude et préparer leurs questions et leurs interventions, ici, on a l'impression que le mandat a été volontairement réduit, afin de faciliter les activités de l'industrie, de ne pas freiner le travail en cours, et ce au détriment de la vérité, d'un partage limpide de l'information.

Le gouvernement dit vouloir donner «toute la latitude nécessaire» aux commissaires, mais ceux-ci devront se contenter de «proposer un cadre de développement» pour cette industrie. On a l'impression que l'intention du Ministre, qui a dicté ce mandat au BAPE, a été de se servir de la réputation du BAPE comme d'une caution.

Mais quelle est l'autorité du BAPE? Qui entendra les demandes et les exigences du peuple qui habite sur les terres convoitées? Qui pourra mener les études appropriées? Le temps et les budgets alloués seront-ils suffisants? Quelle autorité ces études auront-elles sur les décisions du gouvernement et les activités de l'industrie? Quels moyens accordera-t-on aux Ministères pour assurer les contrôles nécessaires? Quel sera le pouvoir coercitif de cette surveillance? Les autorités auront-elles le réel pouvoir de stopper sur-le-champs les activités en cours, en cas d'effractions?

Les conclusions du BAPE sont-elles jouées d'avance? Vont-elles calmer le jeu et rétablir un climat de confiance ou polariser davantage les opposés?

---

<sup>10</sup> Voir en Annexe: Incidents where hydraulic fracturing is a suspected cause of drinking water contamination

## En conclusion

Pour avoir suivi le dossier inlassablement, participé à de nombreuses rencontres de citoyens, pris connaissance d'un oeil profane mais attentif de l'ensemble des minutes des audiences, de la plupart des documents déposés devant cette commission, ainsi que de plusieurs articles, rapports ou études, publiés ici et ailleurs au Canada ainsi qu'aux États-Unis, outre les recommandations que j'ai déposés dans mon mémoire, j'en tire ici trois conclusions que je presse le BAPE de considérer sans délai:

1. D'abord que pour la suite du monde, le principe de précaution doit prévaloir, dès maintenant
2. Puis, en toute honnêteté, il sera impossible à court terme et dans les délais prescrits de porter un jugement éclairé sur les questions suivantes:
  - la nécessité pour le Québec de se lancer dans le développement de cette industrie, ne serait-ce qu'en regard de son bilan énergétique et des perspectives de son développement
  - les impacts potentiels de l'industrie sur les ressources en eau, la qualité de l'air et la qualité du milieu de vie
  - la sécurité et la santé publique
  - le nombre de puits et l'importance du développement de cette industrie dans la vallée du St-Laurent
  - la maîtrise d'oeuvre de ce chantier, l'aménagement du territoire, les redevances, l'alimentation et le traitement des eaux, les plans d'urgence des villages, et j'en passe
3. considérant la présence de ces risques potentiels, et leur conséquence, i.e. la tension croissante que ces préoccupations génèrent chez les citoyens, il est de toute première importance que le BAPE recommande au gouvernement de décréter un arrêt immédiat des activités de l'industrie gazière, de façon à ce qu'on puisse prendre le temps d'étudier l'ensemble des enjeux, sur la base d'études approfondies, indépendantes de l'industrie, et d'ordonner la suite des travaux, s'ils doivent avoir lieu, dans le sens de l'intérêt public, sans porter atteinte à la propriété collective, à la paix sociale et au milieu de vie des citoyens.